



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

**21 janvier-29 mars, 13 mai-28 juin
et 29 juillet-13 septembre 2002**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 27 (A/57/27)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 27 (A/57/27)

Rapport de la Conférence du désarmement

**21 janvier-29 mars, 13 mai-28 juin
et 29 juillet-13 septembre 2002**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation des travaux de la Conférence	2–24	1
A. Session de 2002 de la Conférence	2–5	1
B. Participants aux travaux de la Conférence	6	1
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	7–8	2
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2002	9–16	2
E. Élargissement de la composition de la Conférence	17–19	4
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	20–21	4
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	22–23	4
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	24	5
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2002	25–46	5
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	29–30	6
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	31	7
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	32–33	7
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	34	7
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques	35–37	8
F. Programme global de désarmement	38–40	8
G. Transparence dans le domaine des armements	41	8
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes	42	9
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	43–46	12

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement remet à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel sur sa session de 2002, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2002 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 21 janvier au 29 mars, du 13 mai au 28 juin et du 29 juillet au 13 septembre 2002. Durant cette période, elle a tenu 26 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres ainsi que des États non membres invités à participer aux débats ont énoncé leurs vues et recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie. Les dignitaires ci-après ont pris la parole devant la Conférence du désarmement à sa session de 2002 : Mme Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de la Suède (CD/PV.892), M. Ioan Mircea Pascu, Ministre de la défense nationale de la Roumanie (CD/PV.896), M. William Graham, Ministre des affaires étrangères du Canada (CD/PV.898), M. K. Tokaev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.899) et M. Abdul Sattar, Ministre des affaires étrangères du Pakistan (CD/PV.900).

3. La Conférence a également tenu 11 réunions officielles consacrées à son ordre du jour, son programme de travail, son organisation et sa procédure, ainsi qu'à des points spécifiques inscrits à son ordre du jour et à d'autres questions.

4. Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Égypte, Éthiopie, Finlande, France, Allemagne et Hongrie.

5. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé comme suit : M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (jusqu'au 28 février 2002); M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (à partir du 19 mars); M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement; M. Jerzy Zaleski, spécialiste des questions politiques (chargé de la Conférence du désarmement).

B. Participants aux travaux de la Conférence

6. Les représentants des États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande,

Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

7. Conformément à l'article 32 du règlement intérieur, les États non membres de la Conférence énumérés au paragraphe suivant ont assisté aux séances plénières.

8. La Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 37 États non membres. Conformément au règlement intérieur et à la décision prise à la session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Estonie, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Monaco, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Singapour, Slovénie, Soudan, Thaïlande et Yémen.

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2002

9. À la 889^e séance plénière, le 22 janvier 2002, la Conférence a adopté son ordre du jour pour la session de 2002, conformément au règlement intérieur. Cet ordre du jour (CD/1662) se lit comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2002 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.

8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. »

10. Le Président a fait la déclaration suivante à propos de l'adoption de l'ordre du jour : « Il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. »

11. Pendant la session annuelle, les présidents successifs de la Conférence ont mené des consultations intenses en vue de parvenir à un consensus sur le programme de travail. Au cours de ces consultations, ils ont présenté des propositions informelles touchant le programme de travail. Toutefois, la Conférence n'est pas convenue d'un programme de travail et elle n'a pas rétabli ni constitué de mécanismes au titre de l'un quelconque des points précis de son ordre du jour à la session de 2002.

12. À sa 893e séance plénière, le 14 février 2002, la Conférence a adopté la décision publiée sous la cote CD/1667, qui se lit comme suit :

« La Conférence du désarmement, réaffirmant sa ferme intention de s'employer avec énergie à l'approbation d'un programme de travail en s'appuyant sur la proposition Amorim, telle qu'elle figure dans le document CD/1624, pour intensifier encore les consultations et en tenant compte de toutes les propositions pertinentes,

Conformément au document CD/1653 (par. 41), décide de désigner des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de son ordre du jour, de l'élargissement de sa composition, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. Dans l'accomplissement de leurs tâches, ces coordonnateurs spéciaux tiendront compte de toutes les vues et propositions, ainsi que des initiatives futures. La Conférence prie ces coordonnateurs spéciaux de lui faire rapport avant la fin de la session de 2002. »

13. À sa 896e séance plénière, le 7 mars 2002, la Conférence a désigné l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Eui-Yong Chung, Coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour, l'Ambassadeur de la Bulgarie, M. Dimiter Tzantchev, Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, et l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, Coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

14. En ce qui concerne le programme de travail, la Conférence a été saisie d'un document officiel présenté par celui qui était alors Président de la Conférence, l'Ambassadeur de Finlande, M. Markku Reimaa, à savoir le document CD/1670, daté du 23 mai 2002 et intitulé « Proposition du Président : projet de décision ».

15. À la 908e séance plénière, le 31 juillet 2002, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Mohamed Salah Dembri, prenant également la parole au nom de l'Ambassadeur de Belgique, M. Jean Lint, de l'Ambassadeur de Colombie, M. Camilo Reyes Rodríguez, de l'Ambassadeur de Suède, M. Henrik Salander, et de l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Enrique Vega, a fait état d'une initiative intergroupes relative à un programme de travail de la Conférence (CD/PV.908). À la 912e séance plénière, le 29 août 2002, l'Ambassadeur Dembri a présenté officiellement la proposition à la Conférence (CD/PV.912). Tout un éventail de délégations ont salué cette initiative.

16. Lors des séances plénières de la Conférence, des délégations et groupes de délégations ont exprimé leurs vues sur la question d'un programme de travail. Ces vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus desdites séances.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

17. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêt l'élargissement de la composition de la Conférence.

18. Des demandes d'admission à la qualité de membre avaient été reçues, depuis 1982, des 22 États énumérés ci-après, dans l'ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie et Estonie.

19. Dans l'accomplissement de son mandat, le Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Dimiter Tzantchev, a tenu des consultations bilatérales avec un certain nombre de délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participaient aux travaux de l'instance sans en être membres, ainsi que, le 16 mai 2002, une réunion informelle ouverte à la participation de tous. Il a présenté son rapport dans une déclaration faite à la 911e séance plénière, le 22 août 2002 (CD/PV.911).

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

20. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêt le réexamen de l'ordre du jour de la Conférence.

21. Dans l'accomplissement de son mandat, le Coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Eui-Yong Chung, a tenu des consultations bilatérales avec un certain nombre de délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participaient aux travaux de l'instance sans en être membres, ainsi que, le 6 juin 2002, une réunion informelle ouverte à la participation de tous. Il a présenté son rapport dans une déclaration faite à la 911e séance plénière, le 22 août 2002 (CD/PV.911).

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

22. Les délégations ont évoqué en séance plénière l'importance que revêtent l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

23. Dans l'accomplissement de son mandat, le Coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, a tenu des consultations bilatérales avec un certain nombre de délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participaient aux travaux de l'instance sans en être membres, ainsi que, les 23 et 30 mai 2002, deux réunions informelles ouvertes à la participation de

tous. Il a présenté son rapport dans une déclaration faite à la 911e séance plénière, le 22 août 2002 (CD/PV.911).

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

24. Conformément à l'article 42 du règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de particuliers a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/36).

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2002

25. La Conférence a effectué ses travaux de fond à sa session de 2002 en s'appuyant sur son ordre du jour. La liste des documents publiés par la Conférence et le texte de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2002, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances de la Conférence.

26. La Conférence a été saisie d'une lettre datée du 8 janvier 2002, émanant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (CD/1660) et transmettant toutes les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, en 2001, qui étaient consacrées ou touchaient au désarmement et à la sécurité internationale, y compris celles où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement :

- 56/22 « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes » (par. 2, 4 et 5);
- 56/23 « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » (par. 5, 6 et 8);
- 56/24 H « Désarmement régional » (par. 1);
- 56/24 I « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional » (par. 2);
- 56/24 J « Décision de la Conférence du désarmement (CD/1547), en date du 11 août 1998, de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires » (par. 1 et 2);
- 56/24 L « Interdiction de déverser des déchets radioactifs » (par. 1, 4 et 5);
- 56/24 N « Vers l'élimination totale des armes nucléaires » [par. 3, al. b) et c)];

56/24 Q « Transparence dans le domaine des armements » (par. 6);

56/24 R « Désarmement nucléaire » (par. 10, 11, 14 et 15);

56/25 B « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires » (par. 1 et 2);

56/26 A « Rapport de la Commission du désarmement » (par. 2);

56/26 B « Rapport de la Conférence du désarmement » (par. 1, 2, 3, 4, 5 et 7).

27. À la 889e séance plénière, le 22 janvier 2002, le Secrétaire général adjoint de la Conférence a transmis à la Conférence un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de l'ouverture de la session de 2002 (CD/PV.889).

28. M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a assisté à la 895e séance plénière, tenue le 28 février 2002.

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

29. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, y compris en ce qui concerne le désarmement nucléaire et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

30. Les documents suivants, qui portaient sur ce point, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1671 (et Add.1), daté du 28 mai 2002, intitulé « Afrique du Sud; Document de travail : portée et stipulations possibles d'un traité relatif aux matières fissiles »;

b) CD/1676, daté du 19 juin 2002, intitulé « Lettre datée du 11 juin 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence, transmettant un résumé de la réunion informelle à participation non limitée sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, tenue à Genève le 7 juin 2002 »;

c) CD/1683, daté du 3 septembre 2002, intitulé « Lettre datée du 27 juin 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente de l'Irlande, transmettant le texte anglais du document présenté par l'Égypte au nom des pays membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour à la première session du Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ».

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

31. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence (en particulier aux paragraphes 62 à 71 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173), ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

32. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

33. Les documents suivants qui portaient sur ce point ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1679, daté du 28 juin 2002, intitulé « Lettre datée du 27 juin 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République populaire de Chine et celui de la Fédération de Russie, transmettant le texte, en langues anglaise, chinoise et russe, d'un document de travail intitulé "Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux" »;

b) CD/1680, daté du 10 juillet 2002, intitulé « Lettre datée du 26 juin 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte des observations que ce dernier a faites le 29 mai 2002 au sujet de l'espace lors d'une conférence informelle sur le thème "La sécurité dans l'espace à l'avenir : avantages et inconvénients d'ordre commercial et militaire en matière de limitation des armements", qu'avaient organisée le Centre d'étude sur la non-prolifération, de l'Institut de Monterey, et le Centre Mountbatten de l'Université de Southampton »;

c) CD/1682, daté du 30 août 2002, intitulé « Lettre datée du 28 août 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République populaire de Chine à la Conférence, transmettant le texte, en langues anglaise et chinoise, d'un document intitulé "Projet de décision concernant la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et son mandat" ».

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

34. Au cours des séances plénières de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

35. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence [en particulier aux paragraphes 79 à 82 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/1173)], ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

36. À la 907^e séance plénière, le 31 juillet 2002, le Président a proposé de revenir sur la question des armes radiologiques à la lumière des menaces nouvelles. Des consultations informelles ouvertes à tous ont donc été tenues en étant fondées sur un document de travail établi par le Président (et publié par la suite sous la cote CD/1681). À la 910^e séance plénière, le 15 août 2002, le Président a suggéré que la Conférence du désarmement poursuive l'examen de la question et envisage éventuellement de désigner à cette fin un coordonnateur spécial.

37. Le document suivant, qui portait sur ce point, a été présenté à la Conférence : CD/1681, daté du 22 août 2002, intitulé « Allemagne; Document de travail : armes radiologiques ».

F. Programme global de désarmement

38. Au cours des séances plénières, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières, de même que dans les rapports annuels précédents de la Conférence (en particulier aux paragraphes 83 à 89 du rapport de 1992 à l'Assemblée générale des Nations Unies [CD/1173]), ainsi que dans les documents officiels et documents de travail pertinents.

39. Au cours des séances plénières de la Conférence, plusieurs délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question des mines terrestres antipersonnel, positions dont l'exposé détaillé a été dûment consigné dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

40. Le document suivant, qui portait sur la question des mines terrestres antipersonnel, a été présenté à la Conférence : CD/1668, daté du 22 mars 2002, intitulé « Lettre datée du 20 mars 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Turquie, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié le 15 mars 2002 par le Ministère turc des affaires étrangères au sujet de la prorogation, pour une durée non limitée, du moratoire sur toutes les exportations et tous les transferts de mines terrestres antipersonnel ».

G. Transparence dans le domaine des armements

41. Au cours des séances plénières de la Conférence, des délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, positions qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

42. Pendant sa session de 2002, la Conférence a aussi été saisie des documents suivants :

a) CD/1654, daté du 9 octobre 2001, intitulé « Lettre datée du 5 octobre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Mongolie, transmettant le texte de la déclaration faite par le Ministère mongol des affaires étrangères pour appuyer une coalition internationale contre le terrorisme »;

b) CD/1655, datée du 20 décembre 2001, intitulé « Lettre datée du 29 novembre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence et le chef de délégation par intérim et Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte des déclarations communes faites par le Président de la Fédération de Russie, Vladimir V. Poutine, et le Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, sur l'établissement de relations nouvelles entre les États-Unis et la Russie et sur la coopération entre leurs deux pays dans la lutte contre le bioterrorisme »;

c) CD/1656, daté du 31 décembre 2001, intitulé « Lettre datée du 26 novembre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte des déclarations faites les 9 et 16 novembre 2001 par le Ministère russe des affaires étrangères au sujet de l'exécution, par la Fédération de Russie, des obligations qui découlent pour elle du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe »;

d) CD/1657, daté du 31 décembre 2001, intitulé « Lettre datée du 14 décembre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration faite par le porte-parole du Ministère russe des affaires étrangères au terme de la période des réductions d'armements stratégiques offensifs prévues par le Traité START »;

e) CD/1658, daté du 9 janvier 2002, intitulé « Lettre datée du 18 décembre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration faite le 13 décembre 2001 par le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, au sujet de la décision prise par le Gouvernement des États-Unis de se retirer du Traité ABM de 1972 »;

f) CD/1659, daté du 9 janvier 2002, intitulé « Lettre datée du 27 novembre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pérou, transmettant le texte de la Déclaration politique contre le terrorisme ainsi que les paragraphes relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la sécurité internationale de la Déclaration de Lima intitulée « Unis pour construire le monde de demain », signée le 24 novembre 2001 par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté ibéro-américaine »;

g) CD/1661, daté du 17 janvier 2002, intitulé « Lettre datée du 14 janvier 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte d'une déclaration faite le 9 janvier 2002 à Washington par M. Richard Boucher, porte-parole du Département d'État des États-Unis, à l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité sur le régime "Ciel ouvert" »;

h) CD/1663, daté du 1er février 2002, intitulé « Lettre datée du 1er février 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée, transmettant le texte de la réponse apportée par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée à l'Agence centrale de presse coréenne au sujet des observations faites par le Sous-Secrétaire d'État des États-Unis, M. Bolton, à la Conférence du désarmement le 24 janvier 2002 »;

i) CD/1664, daté du 6 février 2002, intitulé « Lettre datée du 4 février 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Japon, transmettant le texte d'un résumé de la Réunion de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à Tokyo du 23 au 25 janvier 2002 »;

j) CD/1665, daté du 6 février 2002, intitulé « Lettre datée du 31 décembre 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui de la Chine à la Conférence, transmettant le texte, dans les versions russe et chinoise, d'un communiqué de presse commun au sujet des consultations interinstitutions russes et chinoises sur la stabilité stratégique, tenues à Moscou le 17 décembre 2001 »;

k) CD/1666, daté du 13 février 2002, intitulé « Lettre datée du 12 février 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte du communiqué de presse publié par le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie au sujet du discours prononcé à la Conférence par le Sous-Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Bolton »;

l) CD/1669, daté du 13 mai 2002, intitulé « Lettre datée du 6 mai 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud à la Conférence, transmettant un texte, portant sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, tiré du communiqué publié à l'issue de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Durban le 29 avril 2002 »;

m) CD/1672, datée du 28 mai 2002, intitulé « Lettre datée du 23 mai 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de Cuba, transmettant le texte d'une déclaration faite par le Premier Secrétaire du Comité central du Parti communiste cubain et Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres de la République de Cuba, M. Fidel Castro Ruz, en réponse à des déclarations faites par le Sous-Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M. John Bolton, le 6 mai 2002 »;

n) CD/1673, daté du 7 juin 2002, intitulé « Lettre datée du 24 mai 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte d'un

message du 9 mai 2002 au Sénat des États-Unis, dans lequel le Président Bush soumet à ce dernier, pour avis et approbation, la ratification du Protocole additionnel signé avec l'AIEA »;

o) CD/1674, daté du 5 juin 2002, intitulé « Lettre datée du 31 mai 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui des États-Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte, en langues anglaise et russe, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des réductions des armements stratégiques offensifs, ainsi que celui de la Déclaration commune du Président George W. Bush et du Président Vladimir V. Poutine sur l'établissement de relations stratégiques nouvelles entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, textes qui ont été signés le 24 mai 2002 à Moscou »;

p) CD/1675, daté du 17 juin 2002, intitulé « Lettre datée du 6 juin 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de la Conférence, transmettant les textes de l'Acte d'Almaty et de la Déclaration de la CICA sur l'élimination du terrorisme et la promotion du dialogue entre les civilisations, adoptés par le premier Sommet de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, tenu le 4 juin 2002 à Almaty (Kazakhstan) »;

q) CD/1677, daté du 24 juin 2002, intitulé « Lettre datée du 19 juin 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte d'une déclaration du Ministère russe des affaires étrangères concernant la situation, sur le plan juridique, du Traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (Traité START II) »;

r) CD/1678, daté du 24 juin 2002, intitulé « Lettre datée du 19 juin 2002, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pérou, transmettant le texte de l'Accord de Lima, signé le 17 juin 2002 par les Ministres des relations extérieures et de la défense de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela, portant création de la Charte andine pour la paix et la sécurité et pour la limitation et le contrôle des dépenses consacrées à la défense extérieure »;

s) CD/1684, daté du 3 septembre 2002, intitulé « Lettre datée du 16 août 2002, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Équateur à la Conférence, transmettant le texte de la Déclaration sur la zone de paix sud-américaine, signée le 27 juillet 2002 par les Présidents de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela et par les représentants des chefs d'État du Guyana, du Suriname et de l'Uruguay, lors de la deuxième Réunion des présidents des États d'Amérique du Sud, tenue à Guayaquil (Équateur) ».

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

43. Au début de sa session de 2002, la Conférence a de nouveau apporté son appui à l'idée de prendre le document CD/1624 comme point de départ de nouvelles consultations plus intenses, qui prendraient en considération toutes les propositions pertinentes. La session a été marquée par de fréquents débats, d'actives discussions en séance plénière, une plus grande coopération et plusieurs initiatives, dont une, qui portait sur l'élaboration d'un programme de travail, avait pour auteurs – fait sans précédent – des membres de différents groupes d'États représentés à la Conférence. Dans ces conditions, afin de pouvoir engager rapidement des travaux sur divers points de l'ordre du jour à sa session de 2003, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder aux consultations voulues pendant l'intersession et de faire si possible des recommandations, en tenant compte de toutes les propositions existantes et vues exprimées ainsi que des débats tenus à la session de 2002.

44. La Conférence du désarmement a pris note des rapports des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, de l'élargissement de sa composition, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. Tout en estimant qu'il convenait de donner la priorité aux travaux de fond, la Conférence a recommandé que des coordonnateurs spéciaux pour les questions de procédure pertinentes soient désignés au besoin pendant sa session de 2003.

45. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2003 seraient les suivantes :

Première partie : 20 janvier-28 mars 2003

Deuxième partie : 12 mai-27 juin 2003

Troisième partie : 28 juillet-10 septembre 2003

46. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-septième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 12 septembre 2002.

Le Président de la Conférence
András Szabó
Hongrie

